



Bureau Zonal - 2 - ( Nord – Pas-de-Calais – Picardie )  
CITE ADMINISTRATIVE (14<sup>ème</sup> étage) - 175 RUE GUSTAVE DELORY - 59012 LILLE CEDEX  
Tél. 03 20 52 24 24 – Fax. 03 20 88 39 41  
E-mail : [region-lille@alliancepn.fr](mailto:region-lille@alliancepn.fr) Web : <http://region-lille.alliancepn.fr/>

# CSP Calais

## ALLIANCE Police Nationale entendu !

Suite au courrier adressé le 20 juillet, à M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, Préfet du Pas-de-Calais sur les risques infectieux encourus par les fonctionnaires de Police intervenant sur le CALAISIS (gale, grippe H1N1....)

(courrier visible sur notre Site Zonal Nord dans la rubrique « Actualités » de juillet)

<http://region-lille.alliancepn.fr/>

**Masques de protection**

+

**Distributeurs de gel antiseptique hydroalcoolique**

vont être mis à disposition du personnel  
dans les locaux et véhicules

**ALLIANCE veillera à la stricte application des mesures annoncées  
par Monsieur le Préfet**

**Collègues, n'hésitez pas à nous joindre !**



<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>

*Informers, conseiller, écouter... pour vous défendre au quotidien...*

Rejoignez **ALLIANCE** Police **Nationale** !



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

LE PREFET

Arras, le 20 AOÛT 2009

Monsieur,

Par courrier du 20 juillet 2009 vous avez appelé mon attention sur l'inquiétude des fonctionnaires de police du commissariat de Calais en raison des risques infectieux qu'ils encourent notamment aux contacts des migrants et vous souhaitez que des mesures de protection de ces fonctionnaires soient mises en oeuvre rapidement.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dispositif de protection est strictement appliqué selon les dispositions suivantes.

Dès lors qu'un individu contagieux est déclaré dans un service de police par un médecin, le véhicule ayant transporté cette personne et le local où il a séjourné sont systématiquement désinfectés durant 4 heures à l'aide d'un diffuseur de bactéricide antiparasitaire, les fonctionnaires ayant été à son contact sont dirigés vers le médecin de prévention (médecin de police, hôpital, ou leur médecin traitant le cas échéant) pour que toutes les dispositions médicales préventives puissent être prises rapidement, et un dossier de blessure en service est ouvert pour chacun d'eux.

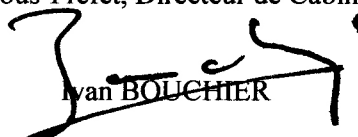
J'ajoute qu'il est mis, en permanence, à disposition de l'ensemble des fonctionnaires de police des gants en latex auprès du chef de poste du commissariat.

De surcroît, pour renforcer ce dispositif notamment face au risque de contamination par le virus H1N1, et à l'instar des mesures qui sont prises par la DDPAF, des masques de protection et des distributeurs de gel antiseptique hydroalcoolique vont être mis à disposition du personnel dans les locaux et les véhicules.

Enfin, s'agissant de la recrudescence de cas de gale constatés chez des migrants que vous évoquez également, j'ai mis en place le 10 août dernier un dispositif sanitaire particulier pour enrayer la propagation de cette maladie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Ivan BOUCHIER

M. Gilles DEBOVE  
Chargé de mission zonal  
Syndicat Alliance Police Nationale  
Cité administrative – 14e étage  
175 rue Gustave Delory  
59012 Lille Cedex